



REPUBLIQUE FRANCAISE

Expéditeur :

**Service d'urbanisme
NAILLOUX**

1 rue de la République

31560 - NAILLOUX

Tél : 05.62.71.96.96

Courriel : responsable.urbanisme@mairienaillox31.com

Arrêté portant la référence N°**2024U-034**

Transmis au préfet le 08/02/2024

Affiché en mairie le 08/02/2024

Dossier N° : **PC 031 396 22 N0018**

Objet : CONSTRUCTION D'UNE MAISON
INDIVIDUELLE

Déposé le : 22/042022

Par : Monsieur PRODAN Gheorghe
112 Grand Rue
31560 GIBEL

Sur un terrain sis à :
4, rue Suzanne Lenglen
31560 NAILLOUX

Parcelle : C02080 – C02085

Surface de plancher : 135 m²

**RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de NAILLOUX

Vu l'autorisation d'urbanisme susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/12/2004 et révisé le 25/03/2010 et modifié en dernière date le 28/09/2017.

Vu l'accord du permis de construire pour une maison individuelle délivré le 23/08/2022,

Vu la demande de retrait de l'autorisation en date du 07/02/2024, de Monsieur PRODAN Gheorghe,

Considérant l'objet de la demande,

Considérant que le projet se trouve en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle est RETIREE.

Article 2 :

La présente décision est transmise au représentant de l'état dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Le 07 Février 2024

Par délégation du maire, l'adjoint délégué à
l'urbanisme
Pierre MARTY

